

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

Délibération n° 2020/0.2

**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**

Séance du 19 OCTOBRE 2020  
Convocation en date du 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au réfectoire de l'école d'Abbazia à huis clos, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI - MAIRE.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**Présents** : ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; COLOMBANI Victoria ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MICAELLI Marie-Luce ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; FABRE-ACHILLI Nadine ; PAOLI Jules François ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Procurations** : MURGIA Sandrine a PAOLI Christian  
ANGELI Filippu Antone à SUSINI Vincent  
FRANCISCI Lisa à FILIPPINI Marie-Laure  
OTTOMANI Jean-François à GUIDICELLI Sébastien  
ELEGANTINI Muriele à DAMIANI-CHIODI Anne-Marie  
PIREDDA Albert à SALDANA Esteban

**Secrétaire** : Madame COLOMBANI Victoria

**Domaine** : Autres domaines de compétences

**Sous-Domaine** : Vœux et motions

**Objet** : Motion pour poursuivre l'enseignement de la liberté, de la tolérance et du respect de l'autre.

**Intervenant** (s) : Monsieur André ROCCHI – Monsieur Esteban SALDANA

**Vote pour** : 27

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 0

**Affichage en date du** : 22 Octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle que sur la commune de Prunelli di Fiumorbu se situe de nombreux établissements scolaires : maternelle, élémentaire, collège et lycée.

Le Conseil Municipal a été particulièrement choqué et écœuré par le lâche assassinat dont a été victime le professeur d'histoire géographique du Lycée Bois-d'Aulne à Conflans Sainte-Honorine (Yvelines).

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Souhaite saluer sa mémoire, son courage et son engagement dans sa mission d'enseignant et demande à Madame la Rectrice de l'Académie de Haute-Corse de veiller que dans nos établissements scolaires que se poursuivent sans faiblir l'enseignement de la liberté et la notion de tolérance et de respect de l'autre.
- Insiste sur le fait que toute tentative de pression sur les professeurs et sur le contenu de leurs enseignements, fassent l'objet de l'assistance et de l'accompagnement de leur hiérarchie.
- Demande que de pareils faits ne soient jamais dissimulés et qu'on en réfère aux autorités judiciaires compétentes mais aussi aux élus locaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire



Christian PAOLI